

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 24 janvier 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

18 janvier 2023

Date d'affichage:

18 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre janvier à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO

Représentés : Nathalie SARRAU par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Muriel WOLKOWICKI

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique DEBAUX

Objet: VENTE VÉHICULE DES POMPIERS - DE_2023_03

VU la délibération DE_2019_42 du 29 octobre 2019 fixant le prix de vente du camion de pompiers Peugeot à 500.00 €,

Compte tenu du résultat défavorable du contrôle technique motivé par les modifications techniques rendant le certificat d'immatriculation non conforme avec la mention "ambulance",

Le maire expose les différentes démarches qui ont été effectuées :

- Remplacement de la batterie
- Certificat de carrossage
- Nouveau contrôle technique refusé
- Demande d'une nouvelle carte grise pour changement des caractéristiques techniques du véhicule

Le total des dépenses liées à ces démarches s'élève à 535.00 €.

La contre-visite doit avoir lieu dans les prochains jours.

Un nouveau prix de vente de ce véhicule est fixé à 1 000.00 € négociable avec un maximum de moins 15%.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la vente en l'état de l'ancien véhicule des pompiers pour la somme de 1 000.00 € négociable avec une marge maximum de moins 15%,

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette vente.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 / 01 / 2023
et publié ou notifié
le 25 / 01 / 2023

RF
Préfecture de SAONE ET LOIRE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/01/2023
071-217100841-20230124-DE_2023_03-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.